

# **Collectif des Associations de Défense des Droits de l'Homme**

**(CADH)**

**(ACAT-TCHAD, APLFT, ATPDH, ATNV, LTDH, TNV)**

**66274988/66294314/66369332**

---

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Collectif des Associations de Défense des Droits de l'Homme (CADH) informe l'opinion nationale et internationale de la décision des autorités tchadiennes à accueillir Oumar Hassan El Béchir sur son territoire au Sommet de la CEN-SAD. Pour rappel, le Président El Béchir est poursuivi pour crime contre l'humanité et crime de génocide par la Cour Pénale Internationale sur les populations du Darfour. Le Tchad a subi directement les conséquences de ces actes avec l'accueil de plus de 250.000 réfugiés mais aussi l'incursion des djans djawid et les conflits intercommunautaires ayant causés des pertes humaines et des milliers de déplacés internes.

Pourtant le Tchad a ratifié, sans réserve, le statut de la Cour Pénale Internationale de Rome du 17 juillet 1998 le 02 août 2006. En 2008, le Président de la République, son Excellence Idriss Déby Itno, a publiquement soutenu le mandat d'arrêt international lancé contre El Béchir et a réaffirmé la position du Tchad à collaborer pour qu'il soit jugé. Aussi, le Collectif des ADH est-il surpris du volteface des autorités tchadiennes et du refus délibéré de celles-ci de collaborer avec la CPI.

De ce qui précède :

- le CADH exprime son indignation et condamne, avec fermeté, l'arrivée de El Béchir à N'Djaména ;
- exige des autorités tchadiennes son arrestation pour le mettre à la disposition de la CPI ;
- demande à la population tchadienne de s'opposer à l'arrivée d'El Béchir par tous les moyens légaux.

Fait à N'Djaména, le 21 juillet 2010.

**ACAT – TCHAD**

P.O Doumla Laurent HIBRA

**ATPDH**

Me Jacqueline Moudéina

**ATNV**

Béassemnda Lucie

**APLFT**

Ali Mahamat MBODOU

**LTDH**

Massalbaye Tenebaye

**TNV**

Pafing Guirki